

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00054
Numéro SIREN : 494 817 083
Nom ou dénomination : A2MICILE BELFORT

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2022 sous le numéro de dépôt 1576

GIELLA Raphaël

Diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques

Expert Comptable diplômé par l'Etat

Inscrit au Tableau de l'Ordre de Strasbourg

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste de la Cour d'Appel de Colmar



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
A2MICILE BELFORT
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

* * * * *

A2MICILE BELFORT

Société au capital de 2 000,- Euros

35 Faubourg de Montbéliard

90000 Belfort

* * * * *

***RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
A2MICILE BELFORT
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE***

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée à l'unanimité par l'assemblée générale et en application de l'article L.223-43 alinéa 3 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

- Les capitaux propres se montent à 129 969 € au 31 décembre 2021, pour un capital de 2 000 euros.
- Le résultat courant se monte à 236 822 € et le résultat net est de 127 333 € à cette même date.
- Aucun événement postérieur au 31 décembre 2021 n'est à signaler pouvant altérer la continuité d'exploitation de la société.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Par ailleurs, en exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, j'ai également établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

L'opération de transformation envisagée ne prévoit pas de stipulation d'avantage particulier.

Fait à Mulhouse, le 20 mai 2022

Raphaël GIELLA

DocuSigned by:

2804C49EF19A48F...

Commissaire aux Comptes
inscrit auprès de la Compagnie Régionale de Colmar